

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



www.agen.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A – Le contexte international

B – Le contexte national

II – BREF ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES

A – Au niveau du fonctionnement

B – Au niveau de l'investissement

III – LES MESURES D'URGENCE ET LA LOI DE FINANCES POUR 2022

A- La réforme des indicateurs financiers

B- La DGF des communes

C- La péréquation horizontale

D- La fiscalité

E- Le soutien à l'investissement

PARTIE II – LES ORIENTATIONS 2022-2026 DU BUDGET DE LA VILLE D'AGEN

I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'ÉPARGNE BRUTE POUR MAINTENIR
LA CAPACITÉ À INVESTIR

A- Les ressources de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période
2022-2026

B – Les charges de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2022-
2026

C- L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

II – INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE MANDAT AMBITIEUX TOUT
EN MAÎTRISANT L'ENDETTEMENT

A – Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

B- Financement de l'investissement et endettement

C- Structure de la dette

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires 2021 a fixé la feuille de route pour le mandat après un travail approfondi du chiffrage du programme de mandat.

Le débat d'orientations budgétaires 2022 est l'occasion de mettre à jour la prospective présentée il y a un an, au regard des réalisations effectives de 2021, de l'avancement des projets et des informations nouvelles en notre possession.

Dans la première partie, nous tenterons de tirer les enseignements de la loi de finances pour 2022 et du contexte dans lequel nous évoluons.

Dans une deuxième partie, nous détaillerons les hypothèses retenues pour bâtir notre prospective. Ces hypothèses reposent sur l'analyse des exercices passés et constituent un cap que nous nous fixons. L'objectif de ce débat d'orientations budgétaires est d'observer comment la réalisation de ces hypothèses pourrait faire évoluer les principaux indicateurs de pilotage financier que nous utilisons :

- l'épargne brute,
- l'encours de dette/habitant,
- la capacité de désendettement.

Bien entendu, il s'agit d'un travail itératif qui devra être mis à jour chaque année au regard de l'évolution du contexte national, local et de l'avancement de chacun des projets. D'autant plus que la loi de finances 2022 est une loi de finances d'attente, sans grande innovation et que les grandes orientations politiques seront données après les élections présidentielles, dans la loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

La ville d'Agen est en effet concentrée et mobilisée sur la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de son programme de mandat 2021-2026, véritable contrat politique avec les agenais. Pour ce faire la ville d'Agen a la volonté de conduire une politique affirmée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges nécessaires au financement des projets de ce programme.

PARTIE I

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

A – Le contexte international

La reprise de l'économie mondiale se poursuit

Malgré une résurgence de l'épidémie, l'économie mondiale devrait croître de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022. Après 2022, la croissance devrait être plus modérée et s'établir à environ 3,3 % à moyen terme.

Tableau 1.1. Perspectives de l'économie mondiale : aperçu des projections
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Sur un an			
	2019	2020	Projections	
			2021	2022
Production mondiale	2,8	-3,1	5,9	4,9
Pays avancés	1,7	-4,5	5,2	4,5
Etats-Unis	2,3	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	1,5	-6,3	5,0	4,3
Allemagne	1,1	-4,6	3,1	4,6
France	1,8	-8,0	6,3	3,9
Italie	0,3	-8,9	5,8	4,2
Espagne	2,1	-10,8	5,7	5,4
Japon	0,0	-4,6	2,4	3,2
Royaume-Uni	1,4	-9,8	6,8	5,0
Canada	1,9	-5,3	5,7	4,9
Autres pays avancés ²	1,9	-1,9	4,6	3,7
Pays émergents et pays en développement	3,7	-2,1	6,4	5,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,1	-0,8	7,2	6,3
Chine	6,0	2,3	8,0	5,6
Inde ³	4,0	-7,3	9,5	8,5
ASEAN 5 ⁴	4,9	-3,4	2,9	5,8
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,5	-2,0	6,0	3,6
Russie	2,0	-3,0	4,7	2,9
Amérique latine et Caraïbes	0,1	-7,0	6,3	3,0
Brazil	1,4	-4,1	5,2	1,5
Mexique	-0,2	-8,3	6,2	4,0
Moyen-Orient et Asie centrale	1,5	-2,8	4,1	4,1
Arabie saoudite	0,3	-4,1	2,8	4,8
Afrique subsaharienne	3,1	-1,7	3,7	3,8
Nigéria	2,2	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	0,1	-6,4	5,0	2,2

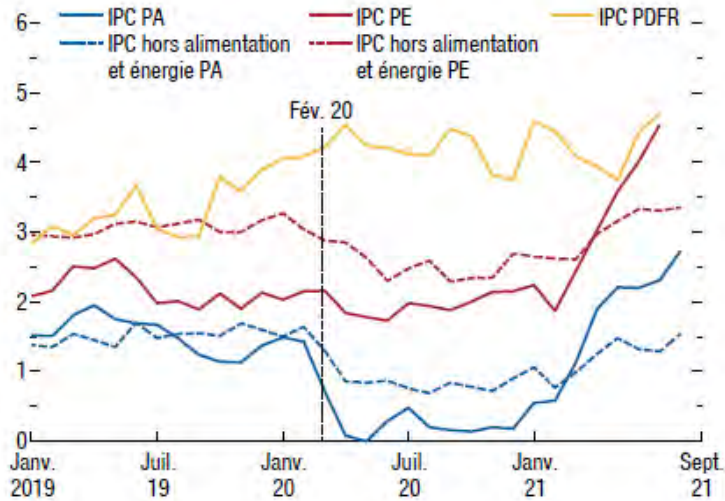
Fonds monétaire international | Octobre 2021

Les taux d'inflation globale ont augmenté

Malgré les hausses récentes de l'inflation globale dans les pays avancés et les pays émergents, les anticipations d'inflation à long terme restent ancrées. L'inflation globale a culminé au cours des derniers mois de 2021. Elle devrait retrouver d'ici la mi-2022 ses niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des pays. Mais la reprise étant en terrain inconnu, une incertitude considérable subsiste, et l'inflation pourrait dépasser les prévisions.

Graphique 2.1. Inflation des prix à la consommation, par groupe de pays
(Médiane, variation en pourcentage sur un an)

Hausse générale de l'inflation globale.



Sources : Haver Analytics ; FMI, base de données IPC ; calculs des services du FMI.
Note : Le trait vertical correspond à février 2020. IPC = indice des prix à la consommation ; PA = pays avancés ; PE = pays émergents ; PDFR = pays en développement à faible revenu.

La dette mondiale devrait atteindre le niveau record de 260% du PIB.

La dette publique représente désormais 40% de la dette mondiale, une proportion jamais atteinte depuis les années 60. La forte augmentation de l'endettement s'est justifiée par la nécessité de protéger les vies humaines, de maintenir les emplois et d'éviter une vague de faillites. Les pouvoirs publics doivent désormais trouver le juste équilibre dans un contexte de fort endettement et d'inflation croissante.

Des conditions financières sous réserve

Fin 2021, les grandes banques centrales ont annoncé une normalisation progressive de leur politique monétaire. Celle-ci peut rester accommodante lorsque les pressions inflationnistes sont maîtrisées, que les anticipations d'inflation restent inférieures à l'objectif de la banque centrale et que le marché du travail demeure atone. En revanche, cette conjoncture sans précédent et la spirale de doutes qui pourrait freiner l'investissement privé pourraient rendre nécessaire un resserrement de la politique monétaire.

B – Le contexte national

Une solide reprise de l'économie

En 2021, l'activité économique française a retrouvé son niveau d'avant crise dès le troisième trimestre et la reprise est jugée solide. La croissance du PIB atteindrait 6,7% en 2021, puis 3,6 % en 2022.

Deux facteurs sont venus temporairement perturber cette dynamique fin 2021 et début 2022 : les difficultés d'approvisionnements d'une part, et la reprise épidémique d'autre part (5^{ème} vague de contaminations à la COVID 19 et apparition du variant Omicron)

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyennes annuelles)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	-8,0	6,7	3,6	2,2	1,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Inflation : bosse ou vague ?

Avec les tensions sur le prix du pétrole et les contraintes d'offre, qui entraînent de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits manufacturés, l'inflation totale a atteint un pic au 4^{ème} trimestre 2021.

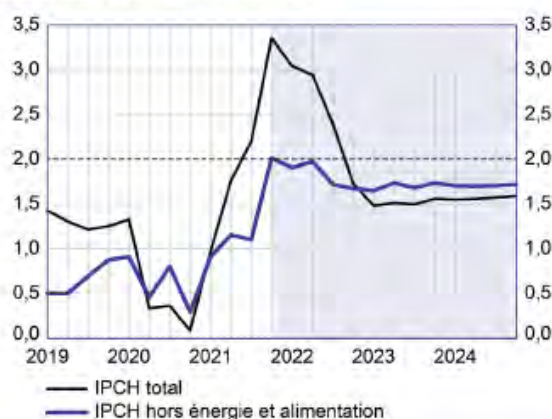
L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'élève à 3,5% et devrait baisser progressivement en 2022 pour repasser sous la barre de 2% à la fin de l'année.

Cependant, l'incertitude qui entoure les prévisions d'inflation reste élevée. A court terme, le pic d'inflation pourrait se prolonger si les tensions actuellement observées sur les prix des matières premières duraient plus longtemps que prévu ou si les prix de l'énergie augmentaient à nouveau.

A moyen terme, la trajectoire de l'inflation dépendra de la transmission des hausses de prix aux salaires et réciproquement.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le marché du travail a absorbé l'onde de choc...

Déjà revenu à son niveau d'avant crise, le taux de chômage connaîtrait une nouvelle légère décrue, sous réserve des difficultés de recrutement éprouvées par les entreprises, spécifiques à la crise de la COVID 19 (rétention de la main d'œuvre par les dispositifs de chômage partiel, interruptions soudaines des activités économiques et difficultés de remobilisation de la main d'œuvre).



...et les entreprises françaises se portent bien

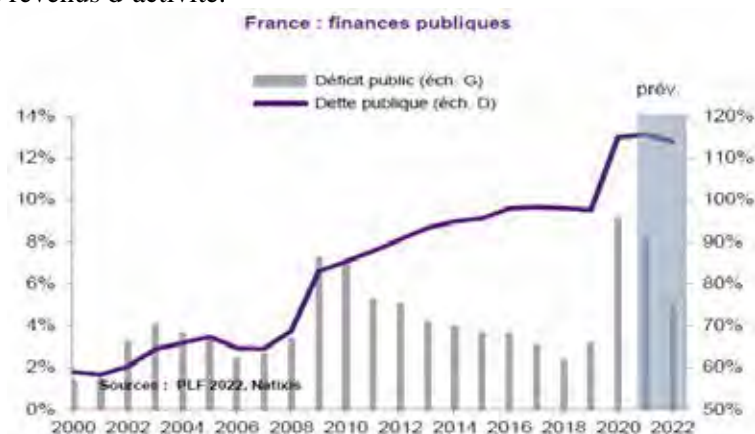
Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés. Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises.

Des dépenses publiques toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. Le déficit public devrait atteindre 7 % du PIB en 2021 et baisser à 5% en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire le déséquilibre des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique. A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendue et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.



II – BREF ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES

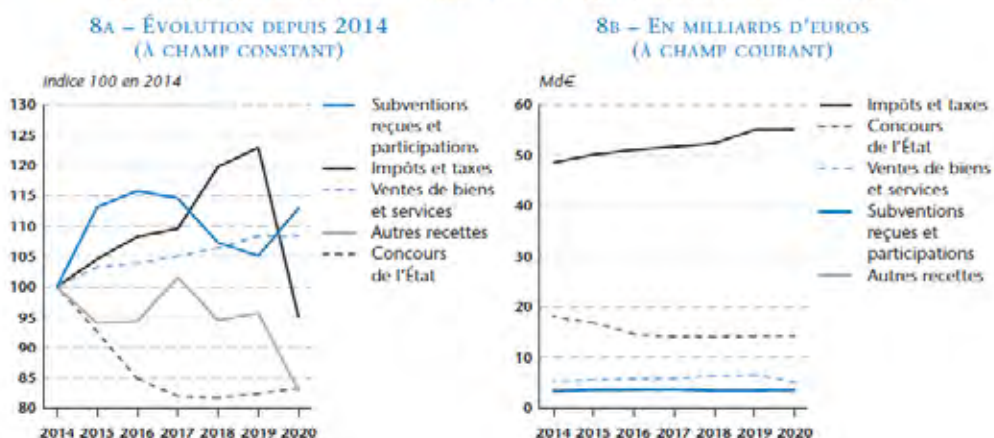
Afin de mieux appréhender les résultats de notre ville, il est intéressant de la situer par rapport aux résultats du bloc communal (communes et EPCI) à partir des données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales 2020.

A – Au niveau du fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales ont diminué de 1,6% à champ courant et de 0,6 % à champ constant. La baisse touche essentiellement les recettes tarifaires alors que la fiscalité se maintient et que les subventions progressent.

Concernant la fiscalité, la baisse a impacté essentiellement la fiscalité indirecte (-6,3%), la fiscalité directe ayant été peu affectée par la crise sanitaire, que ce soit au niveau des bases ou des taux d'imposition. Les recettes tarifaires sont en forte baisse, plus particulièrement les redevances liées aux activités périscolaires, culturelles, sportives et sociales. Les subventions et participations progressent de 7,2%.

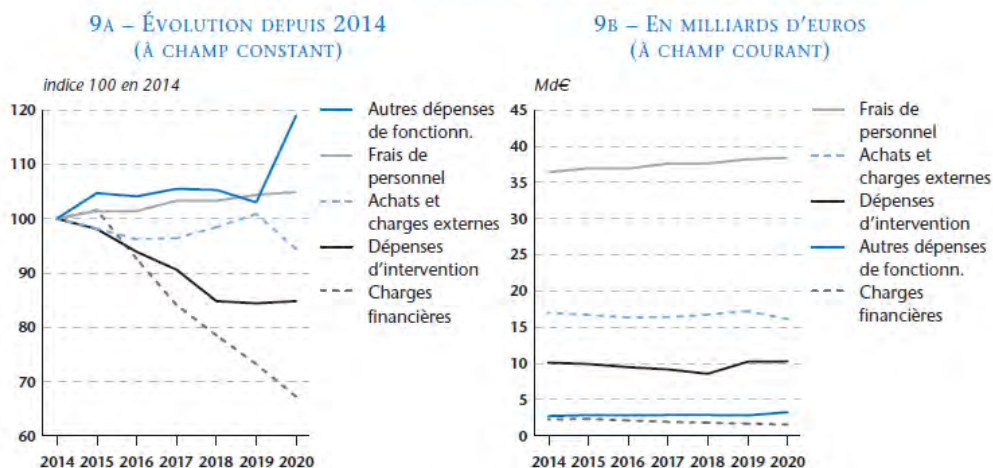
GRAPHIQUE 8 – LES DIFFÉRENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux, montants en opérations réelles.

En 2020, les dépenses de fonctionnement sont stables dans le bloc communal, voire en baisse pour les plus petites communes.

GRAPHIQUE 9 – LES DIFFÉRENTES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

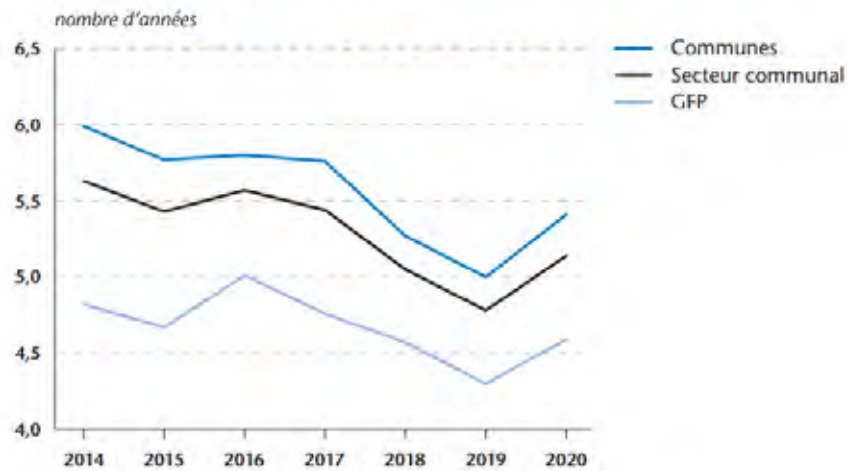


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux, montants en opérations réelles.

B – Au niveau de l'investissement

Après deux années de stabilité, l'encours de dette repart à la hausse et dégrade la capacité de désendettement (5,1 ans pour le bloc communal).

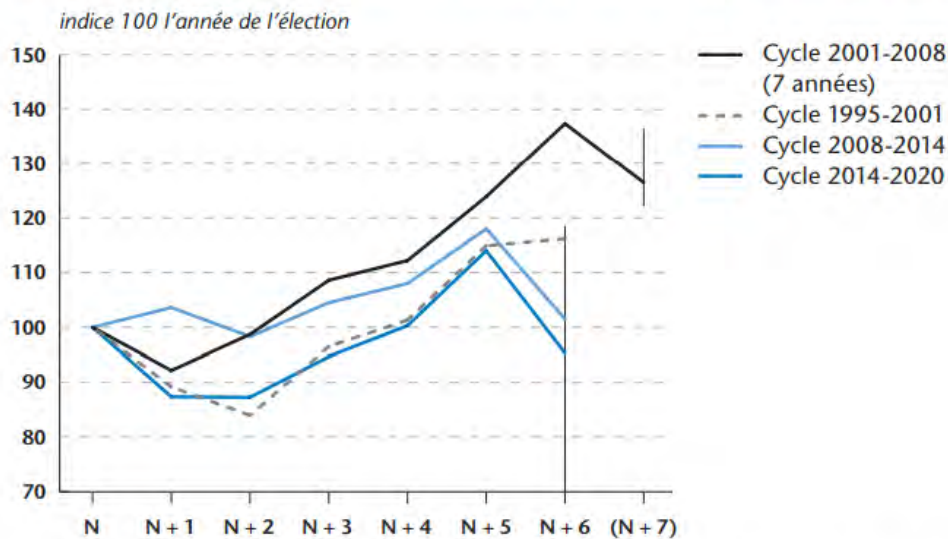
GRAPHIQUE 1 – DÉLAI DE DÉSENETTEMENT DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux, montants en opérations réelles.

Le bloc communal diminue ses investissements de 14,5%, baisse certes conforme au traditionnel cycle électoral, mais accentuée par rapport aux prévisions.

GRAPHIQUE 16 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ÉLECTORAL



Lecture : dans le cycle électoral 2014-2020, les dépenses d'investissement ont baissé de - 12,6 % entre 2014 et 2015 (années N et N + 1 du cycle 2014-2020). Au même stade du cycle 2008-2014, elles avaient augmenté de + 3,6 %.

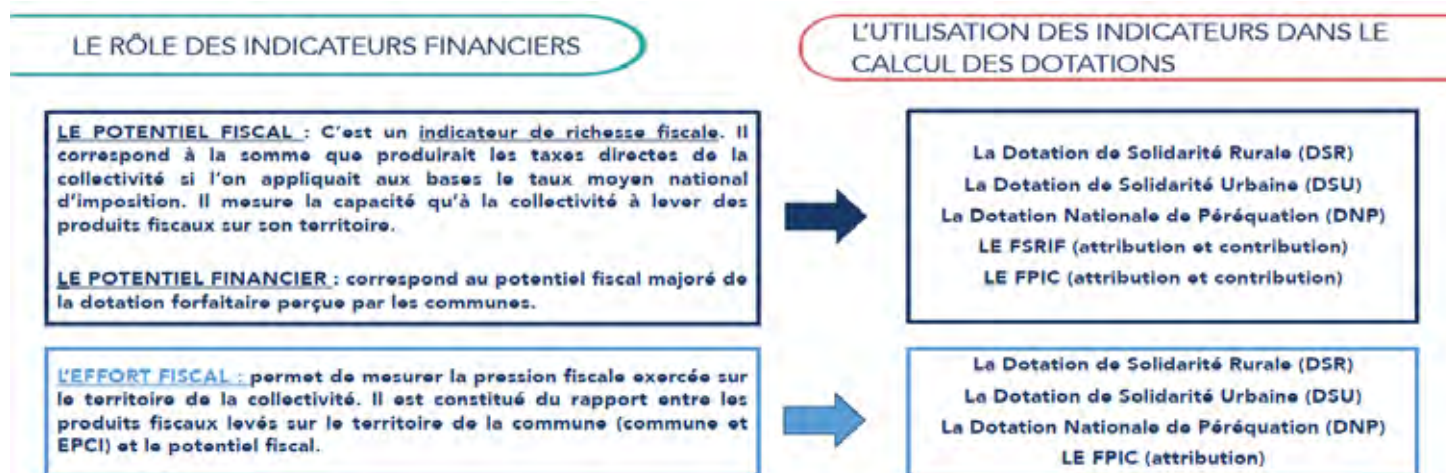
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux, montants en opérations réelles.

III – LA LOI DE FINANCES 2022

Le cru 2022 de la loi de Finances (LF) peut sembler léger pour les collectivités, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat.

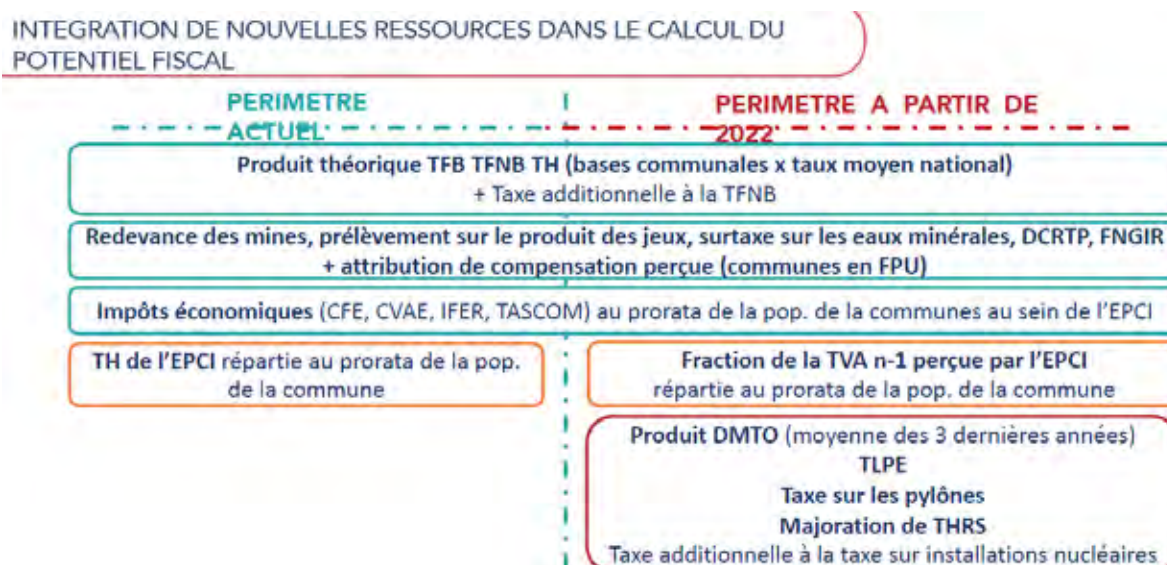
A- La réforme des indicateurs financiers

1) Rappel du rôle des indicateurs financiers et de leur utilisation

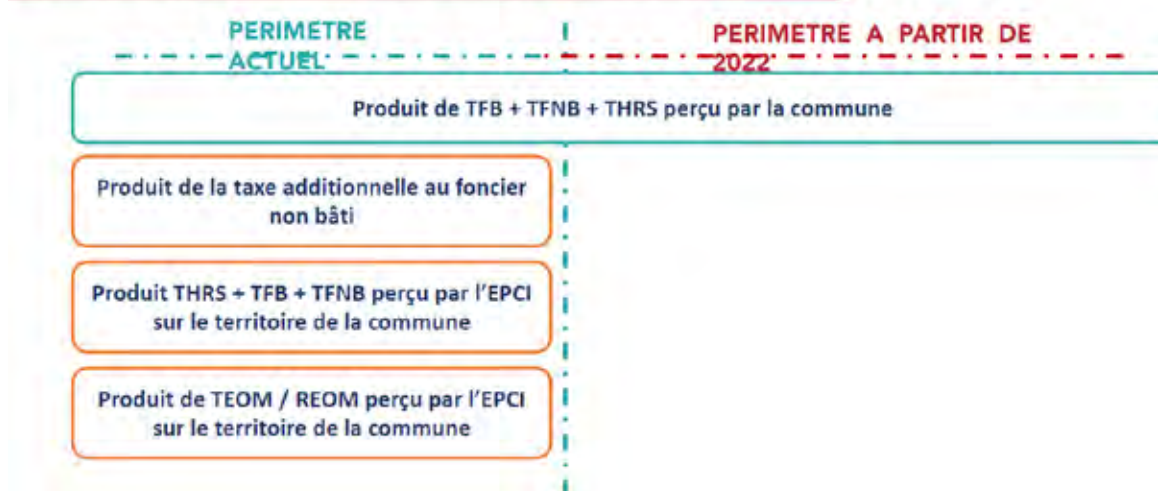


2) Réforme du calcul des indicateurs financiers

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, part départementale du foncier bâti aux communes, fraction de TVA aux EPCI et départements, et compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités issu de la réforme fiscale (impact de la suppression de la taxe d'habitation) et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.



MODIFICATION DU PERIMETRE DE CALCUL DE L'EFFORT FISCAL



TFB : Taxe foncière sur le bâti

TFNB : taxe foncière sur le non bâti

TH : Taxe d'habitation

DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

IFER : Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

TLPE : Taxe locale sur la publicité extérieure

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TEOM/REOM : Taxe/redevance d'enlèvement des ordures ménagères

3) Conséquences de la réforme et coefficient de correction

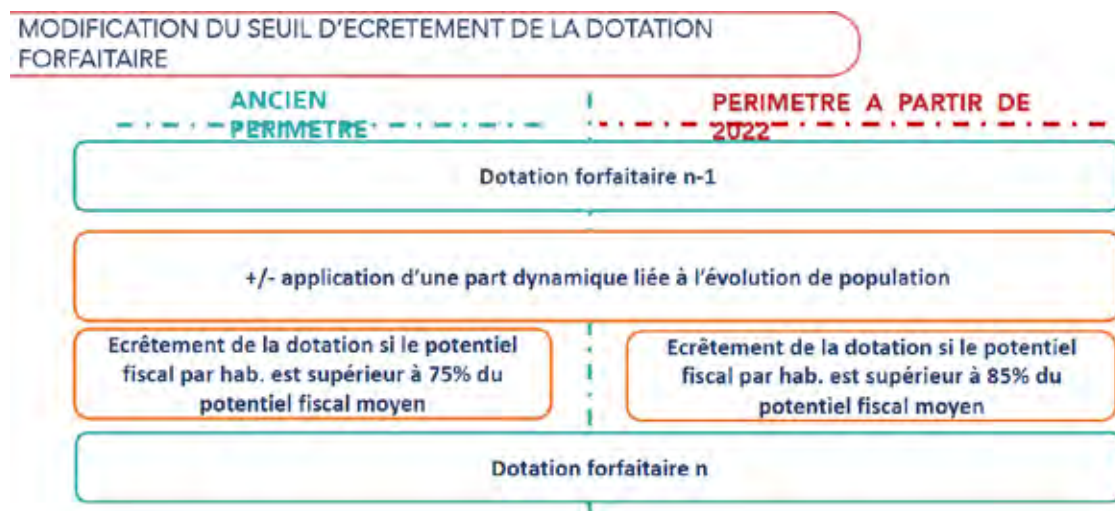
Les premiers effets de cette réforme du mode de calcul des indicateurs financiers sur le calcul des dotations sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront calculés avec les données N-2 pour qu'il n'y ait pas d'impact sur 2022.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations (perte d'éligibilité, diminution ou hausse des contributions), la LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années, a priori jusqu'en 2028. Les modalités de mise en œuvre de ce lissage doivent être précisées par décret.

B. La DGF des communes

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale¹ : dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP). L'enveloppe DGF 2022 est stable par rapport à 2021.

La LF 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). La DF demeure soumise au mécanisme d'écrêtement dont le seuil est relevé en 2022, excluant ainsi de l'écrêtement environ 3000 communes. A ce titre, la DGF de la Ville d'Agen pourrait ne plus être écrêtée.



L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale.

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Pour la première fois depuis 2017, ils sont toutefois en hausse pour la DSU et la DSR dans cette LF 2022 par rapport à 2021, et stable pour la DNP.

1 La péréquation verticale concerne les transferts financiers entre l'Etat et les collectivités, à la différence de la péréquation horizontale qui concerne les transferts financiers entre collectivités.

ABONDEMENTS DE LA PEREQUATION VERTICALE (EN M€)



C. La péréquation horizontale

FPIC : L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu localement par le bloc communal.

Voici la liste des modifications qui pourraient avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé au sein du bloc communal :

- L'ensemble des transferts de compétences, puisqu'ils impactent le CIF (ce sera le cas pour la Ville en 2022 avec la révision statutaire de l'AA)
- Toute modification de la population DGF
- Toute modification du potentiel financier par habitant
- Toute modification de la carte intercommunale au niveau national

D. La fiscalité

1) Complément dans la réforme de la TH

La LF 2022 vient ajouter dans le bilan de la réforme de la TH des rôles supplémentaires (TH sur les résidences principales et TFPB). Cet ajout est justifié par des retards pris par l'administration fiscale en 2020 du fait de la crise sanitaire dans la fiabilisation des bases taxables. Cette mesure devrait générer des compléments de recettes pour certaines communes.

2) Obligation du partage de la taxe d'aménagement

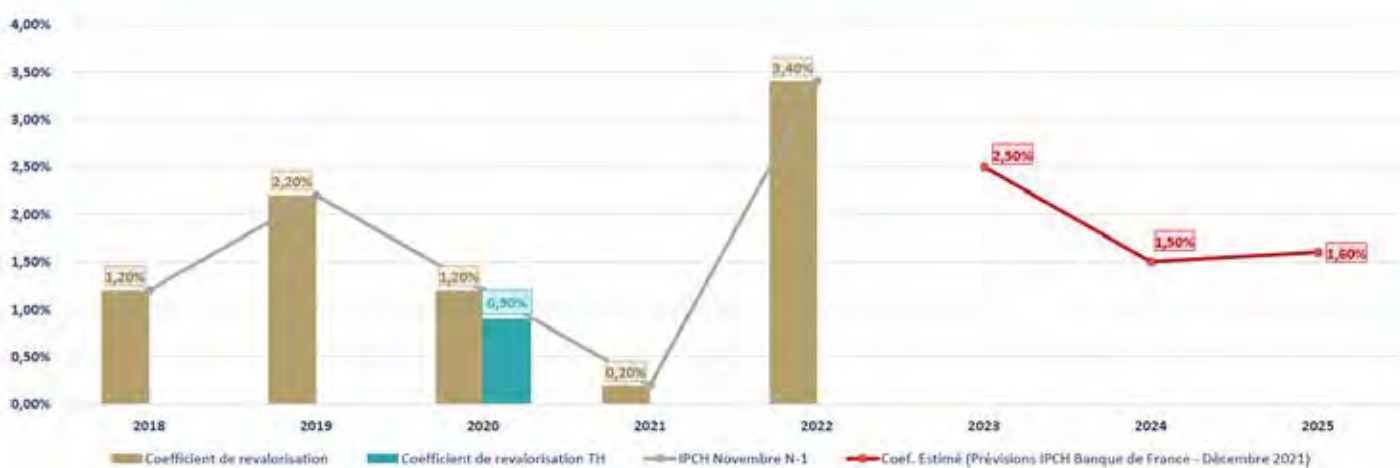
La LF 2022 vient modifier le partage de la taxe d'aménagement. Jusqu'ici facultatif, le texte le rend obligatoire, selon des modalités restant à définir, et pouvant être abordées dans le cadre du pacte financier et fiscal passé avec l'EPCI. Il est à noter que ce sujet n'est pas abordé dans le pacte financier et fiscal récemment adopté par l'Agglomération d'Agen.

- 3) Prise en charge par l'Etat du coût des exonérations de TFPB dont bénéficient les logements sociaux

- 4) Hausse du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements, qui servent de base pour le calcul des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation), sont revalorisées par l'application d'un coefficient forfaitaire. Depuis 2018, ce dernier est fixé en fonction de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n-1. En raison de l'inflation, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives est bien plus élevé qu'en 2021 (0,20 %) et atteint 3,40 %.

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES DE FISCALITE



E. Le soutien à l'investissement

1) Les dotations

En 2022, la DSIL connaît un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition énergétique (CRTE).

	Enveloppe 2021	Enveloppe 2022	Eligibilité	Object	Attribution
DSIL	570 M€	920 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Par le préfet de région

2) Le FCTVA

Le FCTVA qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement reste stable par rapport à 2021 soit 6,5 Mds€ pour 2022 (maintien du taux appliqué de 16,404%).

PARTIE II

LES ORIENTATIONS 2022-2026 DU BUDGET DE LA VILLE D'AGEN

- I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'EPARGNE BRUTE POUR MAINTENIR LA CAPACITE A INVESTIR

- II – INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE MANDAT AMBITIEUX TOUT EN MAITRISANT L'ENDETTEMENT

Comme évoqué en introduction de ce débat d'orientation budgétaire, cette prospective tente de présenter, malgré les incertitudes qui pèsent sur la section de fonctionnement (I) comment la Ville d'Agen entend financer son programme de mandat (II).

I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'ÉPARGNE BRUTE POUR MAINTENIR LA CAPACITÉ À INVESTIR

Avec des recettes mises à mal par la crise (A), la Ville se doit de maîtriser ses dépenses (B) de manière à préserver son épargne brute et donc sa capacité à investir sur la durée.

A – Les ressources de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2022-2026

Après 2 mandats sans augmenter les impôts, la nouvelle municipalité entend poursuivre sur la voie de la stabilité fiscale comme le prévoit l'engagement n°1 (1). Après les fortes baisses subies sur le précédent mandat, les dotations de l'Etat (2) sont présumées stables. Toutefois, il n'est pas à exclure que l'Etat, suite aux nouvelles orientations politiques issues des échéances électorales du printemps 2022, engage un nouveau plan de réduction des dotations aux collectivités afin de redresser les finances publiques. Il convient effectivement de se souvenir du plan Valls initié en avril 2014 et de la contractualisation dite de « Cahors » mise en œuvre en 2018.

Les seuls leviers dont dispose la Ville sont donc les tarifs des services municipaux (3) qui doivent laisser une part non négligeable à l'usager et les produits des cessions (4) dont il ne faut toutefois pas oublier le caractère ponctuel et exceptionnel.

1. Recettes fiscales (chapitre 73)

Les recettes fiscales de la Ville sont composées :

- des impôts directs (taxe d'habitation et taxe foncière jusqu'en 2020 et uniquement taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants à partir de 2021),
- des diverses redevances d'occupation du domaine public et droits de places (marchés, terrasses...)
- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE),
- de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen : attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC),
- du fonds de garantie des ressources (FNGIR) et du fonds de péréquation (FPIC), expression de la solidarité horizontale entre les collectivités du bloc communal.

en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaire
Taxe d'habitation	7 238	875	905	935	970	1 005	1 040	En 2021, suppression de la TH sur les résidences principales, maintien uniquement de la THLV et de la TH sur les résidences secondaires En 2022, revalorisation forfaitaire des bases de 3,4% Années suivantes : +30k€/an (pour tenir compte de la réduction des logements vacants)
Taxe foncière	13 547	20 671	21 552	22 091	22 422	22 781	23 123	transfert de la TF du Département pour compenser la perte de TH (y comprise compensation) En 2022, revalorisation forfaitaire des bases de 3,4% 2023 : 2,5% / 2024 : 1,5% / 2025 : 1,6% (Prévisions IPCH Banque de France - Décembre 2021)
Droits de mutation	1 403	1 666	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	750k€ perçus en moyenne de 2008 à 2016 avec une évolution annuelle moyenne de +4,2%/an une nette augmentation en 2017 où l'on passe le 1M€ une stabilisation autour de 1,5M€ depuis 2018, avec finalement un faible impact de la crise en 2020 et 2021 hypothèse prudente de stabilité sur le mandat
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	645	742	750	750	750	750	750	hypothèse de stabilité sur le mandat
Occupations du domaine public (marchés fermiers, foires, terrasses...)	251	258	315	315	315	315	315	impact crise en 2020 et 2021 hypothèse de retour à la normale en 2022 et stabilité sur le mandat
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	271	298	300	300	300	300	300	Mise à jour de la base en 2021 Hypothèse de stabilité ensuite car même si une réflexion sur une réévaluation des taux de cette taxe doit être menée, le but est de réduire le nombre et la taille des dispositifs publicitaires
Fiscalité reversée AA	2 722	2 500	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349	2021 : baisse de la DSC (-222k€) 2022 : baisse de l'AC (révision statutaire compétence voirie et petite enfance (-150k€) ; décision sur DSC en attente
Divers fonds (FNGIR et FPIC)	610	615	615	623	631	639	647	stabilité du FNGIR (123k€) légère progression du FPIC (+8k€/an) qui pourra être impactée par les transferts/détransferts de charges à l'AA
TOTAL	26 687	27 625	28 286	28 863	29 237	29 639	30 024	Une partie de l'augmentation de 2021 provient de l'intégration dans le produit de taxe foncière de l'ancienne compensation des exonérations de taxe d'habitation auparavant perçue au chapitre 74.
Soit évol/n-1	1,3%	3,5%	2,4%	2,0%	1,3%	1,4%	1,3%	

2. Dotations et participations (chapitre 74)

A ce jour, le montant des dotations pour 2022 n'a pas été notifié et ne le sera pas avant mi-mars. La prospective se base donc sur les simulations réalisées par le cabinet SIMCO, associé à Finance Active, notre conseil sur le suivi de la dette et de la prospective.

Toutefois, il convient de souligner qu'au-delà de 2022, il existe beaucoup d'incertitudes sur la façon dont l'Etat cherchera à réduire le déficit public qui s'est largement accentué avec la crise sanitaire. Il associera forcément les collectivités locales à cet effort de maîtrise :

- soit en rognant sur les dotations qu'il leur verse, comme cela a été fait de 2014 à 2017 (pour mémoire, la contribution de la Ville au redressement des finances publiques – dit « plan Valls » - aura été de 2,3M€ sur la période),
- soit en les contraignant sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement (élargissement des contrats financiers dits « de Cahors » signés pour 2018-2020 avec les collectivités dont le total des dépenses de fonctionnement est supérieur à 60M€)

- voire en les contraignant aussi sur l'évolution de leur endettement (durcissement de la contrainte sur l'évolution du besoin de financement et sur les ratios d'endettement introduits par l'article 29 de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaire
Dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP, DGD)	11 000	11 010	11 068	11 065	11 117	11 169	11 219	Jusqu'en 2023, la hausse prévisionnelle de la DSU devrait compenser la baisse de la DGF et de la DNP Il est difficile de se projeter au-delà de 2023, année identifiée par les spécialistes des finances locales comme l'année où l'Etat devrait revenir vers les collectivités locales pour les associer à l'effort de réduction du déficit public
Compensations fiscales	1 085	506	521	534	541	549	557	En 2021, disparition de la compensation des exonérations de TH. A partir de 2022, seule la compensation des exonération de TF est dynamique (progression des bases).
Subventions CAF et MSA	1 426	1 308	1 384	1 430	1 450	1 470	1 490	La CAF verse ses participations sur la base des rapports d'activité n-1 des structures. Par conséquent, l'impact de la crise sanitaire se ressent en 2021 et dans une moindre mesure en 2022, mais un retour à la normale est attendu pour 2023.
Subventions de fonctionnement de l'Etat et organismes associés	425	264	361	375	375	375	375	en 2020 : 90k€ d'aide exceptionnelle Covid sur les crèches non reconduite sur 2021 en 2021 : annulation d'évènements et des aides correspondantes à partir de 2022 : retour à la normale
Participations AA	119	142	140	140	140	140	140	hypothèse de stabilité
Subventions Région et Département	115	113	129	130	130	130	130	hypothèse de stabilité
Subventions et mécénats divers	52	53	132	130	130	130	130	A partir de 2022, réintroduction des mécénats liés aux divers événements organisés par la Ville, puis stabilité
Fonds européens (URBACT)	46	0	74	0	0	0	0	Perception des aides sur les dépenses portées en n-1 par la Ville chef de file mais reversement d'une partie des aides aux collectivités partenaires. Fin du programme en 2022
Participations autres communes	6	6	6	6	6	6	6	hypothèse de stabilité
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 275	13 402	13 815	13 810	13 889	13 969	14 047	Incertitude importante sur l'évolution des dotations et notamment sur l'attitude qu'adoptera l'Etat vis-à-vis des collectivités locales à partir de 2023
Soit évol/n-1		-6,1%	3,1%	0,0%	0,6%	0,6%	0,6%	

3. Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services sont le poste de recettes qui a été le plus mis à mal par la crise sanitaire de même que les redevances domaniales. 2021 a enregistré un redressement de ces recettes mais les estimations restent prudentes pour 2022. Une progression annuelle d'environ +1,5%/an est ensuite envisagée. De plus, une fois que l'onde de choc de la crise sanitaire aura été absorbée, il conviendra de poursuivre et intensifier nos réflexions sur une répartition renouvelée de la charge entre le contribuable, via le prélèvement obligatoire que constitue l'impôt, fortement impacté par la réforme fiscale et la suppression de la TH, et le prix payé par l'utilisateur direct du service.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaires
Droits de stationnement et occupation du domaine public voirie	1 037	1 361	1 380	1 400	1 420	1 440	1 460	Hypothèse d'augmentation de +20k€/an
Redevances structures accueil petite enfance, enfance, jeunesse et centres sociaux	771	1 035	1 049	1 065	1 080	1 095	1 110	Hypothèse de retour au réalisé 2019 en 2022 puis augmentation de +15k€/an
Remboursement de frais (flux croisés AA)	673	656	506	515	525	535	545	Baisse attendue de 150k€ en 2022 (essentiellement due au transfert de voiries communautaires de l'AA qui fait que l'AA ne remboursera plus à la Ville l'entretien qu'elle faisait pour son compte) Puis hypothèse de progression de +10k€/an
Redevances établissements culturels	499	362	506	515	525	535	545	Hypothèse de progression de +10k€/an en espérant un retour à la normale en 2022 malgré le manque de visibilité
Occupation du domaine public immeubles	226	190	190	195	200	205	210	Hypothèse de progression de +5k€/an
Concessions et taxes cimetière	95	131	100	100	100	100	100	Suppression de la taxe d'inhumation en 2022 puis stabilisation à 100k€
Redevances concessionnaires	44	44	44	44	44	44	44	hypothèse de stabilité
TOTAL	3 345	3 779	3 775	3 834	3 894	3 954	4 014	
Soit évol/n-1		13,0%	-0,1%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	

4. Produits exceptionnels – produits des cessions

A la recherche de ressources nouvelles et dans un souci de rationaliser le patrimoine communal tout en soutenant des projets de développement privés, la Ville a opéré depuis quelques années plusieurs cessions immobilières d'envergure. Le produit de ces cessions représente une recette exceptionnelle et ponctuelle, c'est pourquoi il n'entre pas dans le calcul de l'épargne brute. Il contribue toutefois à améliorer le résultat de l'exercice, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires soit pour initier des projets particuliers en fonctionnement, soit pour réaliser des projets d'investissement, soit pour se désendetter. Dans la perspective, ces cessions sont considérées comme des recettes d'investissement.

En 2022, plusieurs projets de cessions devraient aboutir :

- Ancienne résidence St Jean acquise en 2021 (1 700k€- délibération du CM du 10/01/2022),
- Ancienne station Total avenue Jean Jaurès (130k€- délibération du CM du 14/12/2021),
- Emprise foncière de l'ancienne poissonnerie de la place Jean-Baptiste Durand (130k€ - délibération CM du 12/07/2021).

D'autres cessions sont également attendues sur le mandat, notamment l'ancien CMPP, vraisemblablement en 2023 (cf délibération du CM du 10/01 2022).

B – Les charges de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2022-2026

La progression de la masse salariale (1) ayant été particulièrement contenue sur le mandat écoulé, nos efforts devront plus particulièrement porter sur les charges à caractère général (2) tandis que la Ville va devoir continuer à soutenir le secteur associatif et ses partenaires via le versement de subventions (3).

1. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Dans la continuité des exercices précédents, les dépenses de personnel continuent à faire l'objet d'une vigilance particulière. Représentant plus de 60% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, leur maîtrise constitue un objectif fondamental dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité.

Dans ces conditions, l'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2022 et les suivants sera marquée par une politique budgétairement restrictive où chaque emploi libéré (mutation, retraites,...etc) donne lieu à l'analyse de l'opportunité du maintien du poste puis la priorité systématique est donnée aux redéploiements internes pour remplacer, le cas échéant, les postes libérés par ces départs en profitant d'une part des opportunités plus grandes liées au nouveau périmètre de la mutualisation des services et d'autre part à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences menée par notre administration commune.

En revanche, l'année 2022 sera marquée par des mesures nationales de revalorisation de la carrière des catégories C (75% des agents) incluant des revalorisations financières et des modifications du nombre d'échelons, d'une durée plus courte entre chaque changement d'échelon et d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle pour l'année 2022.

De plus la fusion avec la PAPS a un impact sur le budget de la Ville par l'intégration d'agents au sein de services partagés possédant une clé de répartition Ville d'Agen.

Le BP 2022 indique une évolution en net de **+979 K€** soit **+ 4,2 %** déduction faite de l'impact de la PAPS (78 k€) et des dépenses reportées en 2022 (157k€). L'effet combiné d'une progression des dépenses et d'un maintien des recettes se décompose de la manière suivante :

Ø Des dépenses : 1 515 k€

- La gestion interne des ressources humaines : 1 474 k€
 - GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne) amplifié cette année par les mesures nationales concernant les catégorie C,
 - la revalorisation des régimes indemnitaires des agents de police, des agents de catégorie C sur emploi qualifié, de certains chefs d'unité et des chefs de projet
 - l'impact de l'application des clés de répartition
 - une dépense supplémentaire prévisionnelle en lien avec les contrats de service
 - l'effet report sur l'année pleine de 2022 des dépenses réalisées en cours d'année 2021
- L'impact des mesures externes 41 k€
 - le nouveau mode de calcul de la prime compensatoire de la CSG,
 - les augmentations des cotisations de l'assurance maladie pour les contractuels et du CNFPT pour la prise en charge des frais de formation des apprentis

Ø Des économies : - 536 k€

- non remplacements des départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...)

- Des dépenses réalisées en 2021 et non reportées en 2022 : contrôle URSSAF par exemple.

A ces prévisions effectuées pour le BP 2022 (23 843k€), a été appliqué un taux de réalisation de 98,7% (conforme au taux de réalisation 2021) pour prendre en compte plutôt le réalisé prévisionnel (23 535k€).

Sur les années suivantes, la progression des dépenses de personnel est estimée à +1.5% par an en raison du Glissement Vieillesse Technicité et des mesures externes récurrentes ainsi que l'évolution de la politique de ressources humaines interne. Cependant, les hausses devraient être moins importantes que cette année, par une stabilisation de l'impact des clés de répartition et par un ralentissement des recrutements en lien avec les contrats de service.

	2020	evol/ 2020/19	2021	evol/ 2021/20	2022	evol/ 2022/21	2023	evol/ 2023/22	2024	evol/ 2024/23	2025	evol/ 2025/24	2026	evol/ 2026/25
Charges de personnel (chap 012)	22 527 597	1,1%	22 864 102	1,5%	23 535 000	2,9%	23 888 025	1,5%	24 246 345	1,5%	24 610 041	1,5%	24 979 191	1,5%

2. Charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 comprend les achats et les prestations de service. Il a été impacté à la baisse par la crise sanitaire en 2020. Il est revenu à un niveau plus habituel en 2021 même si un certain nombre de dépenses n'ont pas été réalisées, notamment en matière culturelle ou événementielle.

Ainsi, en réintégrant ces dépenses en 2022 (avec un certain nombre de dépenses liées à la mise en œuvre des engagements de mandat), le chapitre 011 devrait atteindre environ 11M€ en 2022. Il est toutefois à noter qu'une réflexion est en cours sur la programmation événementielle et que le résultat de cette réflexion pourrait avoir un impact sur le volume du chapitre 011. Par ailleurs, il convient de souligner que ce chapitre est fortement impacté par la hausse du coût des fluides, et en particulier par la hausse du coût de l'électricité. Cette hausse provient de deux phénomènes :

- une consommation globale qui dépasse le quota fixé dans le dispositif d'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) et oblige les fournisseurs d'électricité à s'approvisionner sur le marché de gros,
- un contexte de prix très élevés et volatiles sur le marché de gros européen (forte spéculation autour du prix du Carbone qui est monté à plus de 82 euros/tonne alors que le prix de l'électricité est corrélé à celui du Carbone).

Sur les années suivantes, la progression des dépenses du chapitre 011 est estimée à +1% par an.

	2020	evol/ 2020/19	2021	evol/ 2021/20	2022	evol/ 2022/21	2023	evol/ 2023/22	2024	evol/ 2024/23	2025	evol/ 2025/24	2026	evol/ 2026/25
Charges à caractère général (chap 011)	9 341 396	-18,9%	10 123 490	8,4%	11 000 000	8,7%	11 110 000	1,0%	11 221 100	1,0%	11 333 311	1,0%	11 446 644	1,0%

3. Subventions et autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 (environ 4,4M€ au budget 2022) recouvre quant à lui :

- les subventions aux associations (1,6M€),
- les subventions au CCAS (1,6M€)

- la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat et aux frais de fonctionnement des autres communes accueillant des élèves agenais en classes ULIS (0,5M€),
- les indemnités, frais de mission et frais de formation des élus (0,4M€),
- la subvention à la Caisse des écoles (0,15M€),
- les participations versées aux différents organismes auxquels adhère la Ville,
- les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables,
- les indemnités versées lors de chantiers jeunes organisés par les centres sociaux ou le point jeunes et les bourses municipales.

Cette enveloppe est considérée comme stable sur la période, moyennant une légère augmentation en 2022 pour accompagner les associations dans la sortie de crise sanitaire et la reconquête de leurs adhérents et pour financer un premier volet d'engagements à caractère social (accueil de familles réfugiées, lutte contre les violences conjugales, logements d'urgence).

	2020	evol 2020/19	2021	evol 2021/20	2022	evol 2022/21	2023	evol 2023/22	2024	evol 2024/23	2025	evol 2025/24	2026	evol 2026/25
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 251 750	0,5%	4 386 421	3,2%	4 432 000	1,0%	4 450 000	0,4%	4 450 000	0,0%	4 450 000	0,0%	4 450 000	0,0%

D – L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

La prospective présentée ci-après, nous situe avec un montant d'épargne brute entre 7,2M€ et 7,5M€ selon les années et un taux d'épargne brute au-dessus de 15%.

	Projection 2022/2026 (réalisé prévisionnel)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
chap 011 - charges à caractère général	9 341	10 123	11 000	11 110	11 221	11 333	11 447
chap 012 - charges de personnel	22 528	22 864	23 535	23 888	24 246	24 610	24 979
chap 014 - atténuations de produits	70	106	100	100	100	100	100
chap 65 - autres charges de gestion courante	4 252	4 386	4 432	4 450	4 450	4 450	4 450
chap 66 - charges financières	399	359	325	352	430	537	665
chap 68 - dotations aux provisions		90	90	90			
DRF (hors excep) fil de l'eau	36 590	37 928	39 482	39 990	40 448	41 030	41 641
Evol/n-1 en %		3,7%	4,1%	1,3%	1,1%	1,4%	1,5%
chap 70 - produits des services et du domaine	3 317	3 779	3 775	3 834	3 894	3 954	4 014
chap 73 - impôts et taxes	26 798	27 637	28 286	28 863	29 237	29 639	30 232
chap 74 - dotations et participations	14 275	13 392	13 747	13 810	13 889	13 969	14 047
chap 75 - autres produits de gestion courante	550	708	738	740	745	750	755
chap 013 - atténuations de charges	200	149	150	150	150	150	150
RRF (hors excep) fil de l'eau	45 140	45 665	46 696	47 397	47 915	48 462	49 198
Evol/n-1 en %		1,2%	2,3%	1,5%	1,1%	1,1%	1,5%
EB (hors excep)	8 550	7 737	7 214	7 407	7 467	7 432	7 557
Taux EB (hors excep)	18,9%	16,9%	15,4%	15,6%	15,6%	15,3%	15,4%

II – INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE MANDAT AMBITIEUX TOUT EN MAITRISANT L'ENDETTEMENT

Le chiffrage du programme de mandat a été présenté à l'occasion du DOB 2021. Ce chiffrage a été mis à jour pour le DOB 2022, au regard des réalisations effectives de 2021 et de l'avancée des différents projets.

La confrontation du plan pluriannuel d'investissement (A) à la prospective financière présentée ci-avant, permet d'évaluer le besoin de financement et de suivre l'évolution des ratios de pilotage financier (B). Pour finir, une analyse de la structure de la dette sera portée à la connaissance des conseillers municipaux (C).

A – Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Les investissements de la Ville se décomposent en 3 secteurs :

- les projets, qu'ils soient liés à l'ancien mandat (projet en cours d'achèvement) ou au nouveau mandat (nouveaux engagements) ;
- les contrats de quartier dont la nouvelle génération voit le jour en 2022 ;
- la maintenance, qui se divise elle-même en 8 domaines :

Ø acquisition/renouvellement de mobilier et matériel

Ø acquisition/renouvellement de matériel roulant

Ø acquisition de matériel informatique et logiciels

Ø travaux de maintenance sur le patrimoine bâti

Ø travaux de maintenance des espaces verts (y compris terrains de sports) et des aires de jeux

Ø travaux de maintenance de la voirie

Ø acquisition et restauration d'œuvres d'art

Ø renouvellement du parc instrumental du conservatoire de musique

Chaque quartier étant doté d'une enveloppe de 75k€ sur 5 ans, ce sont 8,6M€ qui seront consacrés aux projets décidés dans les quartiers à partir de 2022.

Par ailleurs, il est prévu de consacrer 3M€an à la maintenance, soit 21M€au total sur le mandat 2020-2026, répartis comme suit :

<i>en k€</i>	
S1 Matériel/mobilier	230
S2 Matériel roulant	550
S3 Informatique	550
S4 Bâtiments	550
S5 Espaces verts	180
S7 Voirie	850
S8 œuvres d'art	65
S10 parc instrumental	25
TOTAL	3 000

Les projets représentent quant à eux un peu plus de 70% de l'investissement total net prévisionnel, estimé à 106,6M€ sur la période 2020-2025. L'investissement total brut prévisionnel s'élèverait quant à lui à un peu plus de 147M€. Compte tenu des taux de réalisation constatés sur les exercices précédents, on peut estimer la Ville en capacité de réaliser environ 20M€ par an de dépenses d'investissement brut.

N° d'engagement - intitulé	TOTAL PPI 2020-2026		
	Dépenses	Recettes	Net à charge
35 - OPAH Cœur d'Agen	38 689,11	-	38 689,11
B19 - Travaux marché couvert	1 479 133,51	1 201 428,60	277 704,91
B24 - Programme rénovation de places	1 770 342,10	280 053,27	1 490 288,83
B27 - Renforcement Vidéoprotection	329 868,36	-	329 868,36
B40 - OPAH Rénovation Urbaine (RU)	123 161,80	-	123 161,80
B49 - Intégration des voies privées	603 491,59	198 333,00	405 158,59
B55AB - Berges de Garonne 2 (aménagement prairie et piste cyclable)	7 321,62	24 234,35	16 912,73
B55CV - Création café vélo	58 670,11	-	58 670,11
B72 - Poursuite de l'effort d'accessibilité	367 810,84	182 304,94	185 505,90
B79 - Engagement B79 - Ecole numérique	445 359,27	43 509,00	401 850,27
B92 - Reconfiguration locaux municipaux	367 571,80	109 234,00	258 337,80
B93 - Mise à niveau des équipements culturels	747 524,02	952 567,23	205 043,21
B95 - Grosses opérations écoles	60 954,55	276 681,45	215 726,90
B98 - Maintenance actuelle école Langevin/ALSH Donnefort	349 141,00	350 979,35	1 838,35
B100 - Concession aménagement	435 352,00	-	435 352,00
B101 - Stade Armandie	17 404 311,84	9 230 378,88	8 173 932,96
PSS43 - Restauration municipale	498 979,49	176 028,23	322 951,26
PT29 - Habitat social (fdc AH et Ciliopée)	569 903,53	-	569 903,53
PTB71 - Eglise St Hilaire	1 920,00	-	1 920,00
SOUS-TOTAL Anciens projets	26 000 516,23	13 361 792,04	12 638 724,19
C06 - Faire mémoire de Michel SERRES	52 634,47	-	52 634,47
C11 - Renforcer la capacité d'hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences	2 725,35	-	2 725,35
C12 - Faire entrer le musée dans le XXIème siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne	16 526 990,59	9 117 000,00	7 409 990,59
C13 - Confirmer l'église des jacobins comme lieu d'exposition temporaire	1 405 000,00	591 500,00	813 500,00
C14 - Créer une 3ème salle de cinéma "Art et Essai " au studio Ferry (dépenses en € TTC)	1 031 800,00	516 666,00	515 134,00
C16 - Transformer la médiathèque en lieu de vie et d'étude	182 360,00	-	182 360,00
C18 - Création d'un Pumptrack à la prairie des Illes	180 000,00	20 000,00	160 000,00
C20 - Réorganiser et moderniser les installations des SUA tennis, football et athlétisme	2 537 472,77	173 700,00	2 363 772,77
C21 - Transférer l'activité du kayak-polo à Passeligne	205 000,00	-	205 000,00
C27 - Sensibiliser les agenais à la propreté des lieux publics	362 200,00	-	362 200,00
C29 - Renforcer la vidéo-protection	851 427,09	-	851 427,09
C31 - Sécuriser le quartier Gravier les Illes	100 000,00	-	100 000,00
C33 - Construction de la nouvelle école Langevin	9 000 000,00	3 400 000,00	5 600 000,00
C48 - Planter 5000 arbres et arbustes sur la ville	308 939,03	-	308 939,03
C48B - Plateau de l'Ermitage	283 374,00	-	283 374,00
C49 - Transformer la Place Armand Fallières en véritable parc urbain	2 730 000,00	850 000,00	1 880 000,00
C50 - Créer de nouveaux jardins urbains	2 470 212,21	146 600,00	2 323 612,21
C51 - Rafraîchir la ville en été	61 514,72	9 308,00	52 206,72
C52 - Favoriser la biodiversité en ville	22 520,40	-	22 520,40
C53 - Piétonniser les quais du canal	10 700 000,00	3 195 000,00	7 505 000,00
C56 - Construire un Centre Technique commun (Ville-Agglomération) à énergie positive	4 829 866,00	1 838 000,00	2 991 866,00
C57 - Poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d'économies d'énergie	4 738 803,49	505 472,50	4 233 330,99
C57 bis - Travaux dans les écoles	1 243 700,00	72 000,00	1 171 700,00
C60 - Favoriser la construction d'un éco-quartier autour de l'avenue Henri Barbusse	3 526 692,26	7 000,00	3 519 692,26
C62 - Accélérer la politique d'incitation à la rénovation de logements	587 650,52	-	587 650,52
C63 - Rénover les cités Rodrigues et Passelaygues	1 434 543,97	-	1 434 543,97
C64 - Cœur de ville d'Agen: priorité aux mobilités douces	1 065 000,00	-	1 065 000,00
C65 - Création d'une ceinture douce autour du centre-ville	8 300 000,00	1 009 500,00	7 290 500,00
C66 - Faire la voie cyclable reliant le cœur de ville à Passeligne	150 000,00	-	150 000,00
C67 - Créer une voie coulée verte cyclable à Armandie	94 820,00	-	94 820,00
C68 - Créer une voie douce sécurisée et végétalisée sur le Pont de la Libération	100 000,00	25 000,00	75 000,00
C70 - Déployer des parking vélos	102 000,00	22 345,00	79 655,00
C71 - Aménager la Place Jasmin	4 953 672,84	1 643 000,00	3 310 672,84
C72 - Aménager la Place du Pin	3 545 033,03	680 000,00	2 865 033,03
C75 - Aménager le parking du Gravier	2 550 000,00	510 000,00	2 040 000,00
C78 - L'accessibilité urbaine, une priorité pour tout handicap	3 409 347,45	558 000,00	2 851 347,45
C82 - Définir un plan numérique territorial (Smart city)	80 000,00	53 000,00	27 000,00
C84 - Créer un réseau de tiers-lieux numériques	67 993,84	-	67 993,84
C87 - Créer une application "Vivre Agen"	20 000,00	-	20 000,00
C110 - Renforcer nos quartiers avec des pôles commerciaux et de services de proximité	133 766,50	-	133 766,50
C119 - Installer le droit au télétravail à la mairie	39 189,46	-	39 189,46
SOUS-TOTAL Nouveaux projets	89 986 249,99	24 943 091,50	65 043 158,49
Statue Toussaint Louverture	6 000,00	-	6 000,00
Création site Internet Théâtre	20 000,00	-	20 000,00
Création street work out Montanou	150 000,00	44 000,00	106 000,00
Acquisitions foncières et frais de portage EPFL / Cessions	785 000,00	1 945 000,00	1 160 000,00
SOUS-TOTAL hors projets de mandat	961 000,00	1 989 000,00	1 028 000,00
TOTAL PPI	116 947 766,22	40 293 883,54	76 653 882,68
CONTRATS DE QUARTIERS	8 928 804,41		8 928 804,41
MAINTENANCE	21 384 437,18	343 915,02	21 040 522,16
TOTAL INVESTISSEMENTS	147 261 007,81	40 637 798,56	106 623 209,25

B – Financement de l’investissement et endettement

Dans notre programme de mandat, nous nous engageons à maintenir la dette de la Ville, en dessous de la moyenne des communes de sa strate.

Les derniers chiffres connus et mis à disposition par le Ministère des Finances sont ceux de 2020. Au 31/12/2020, l’encours de dette de la Ville d’Agen s’élevait à 708€/habitant tandis que l’encours de dette moyen des collectivités de la même strate (20 000 à 50 000 habitants) était de 1 011€/habitant. A ce jour, l’endettement de notre ville n’inspire donc pas d’inquiétude particulière et préserve des marges de manœuvre suffisantes.

Simulation prospective d’investissement et d’endettement 2022-2026

	Projection 2022/2026 (réalisé prévisionnel)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRF (hors excep) fil de l'eau	36 590	37 928	39 482	39 990	40 448	41 030	41 641
Evol/n-1 en %		3,7%	4,1%	1,3%	1,1%	1,4%	1,5%
RRF (hors excep) fil de l'eau	45 140	45 665	46 696	47 397	47 915	48 462	49 198
Evol/n-1 en %		1,2%	2,3%	1,5%	1,1%	1,1%	1,5%
EB (hors excep)	8 550	7 737	7 214	7 407	7 467	7 432	7 557
DRI	9 029	13 310	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Rbt capital dette	2 754	2 907	2 700	2 920	3 399	3 905	4 239
RRI	4 061	7 261	10 224	8 665	7 665	7 665	7 665
Emprunt	3 000	0	5 262	6 848	8 267	8 808	9 017
Encours de dette	24 356	21 449	24 011	27 939	32 806	37 709	42 487
Encours de dette/habitant	708	633	709	824	968	1 113	1 254
Capacité désendettement	2,8	2,8	3,3	3,8	4,4	5,1	5,6

Au DOB 2021, il était prévu d’investir en moyenne 19M€/an. On se rend compte que le réalisé 2021 est en recul par rapport aux prévisions (13M€), ce qui a permis à la Ville de se désendetter (-2M€).

Il est donc tenu compte de ce décalage dans la prospective actualisée, avec une prévision de réalisation à hauteur de 25M€ en 2022, intégrant en particulier les restes à réaliser 2021 (5,3M€) ainsi que :

- la rénovation du Stade Armandie (socle public tribunes, locaux associatifs et rénovation du terrain synthétique pour 10,9M€)
- le réaménagement de la place Jasmin (3,5M€) dont la livraison est prévue à l’été 2022,
- la pérennisation de l’aménagement cyclable sur la rocade entre la rue De Sevin et la rue Lavoisier (1,1M€).

Il est ensuite prévu 20M€/an de 2023 à 2026.

Les recettes d’investissement sont composées :

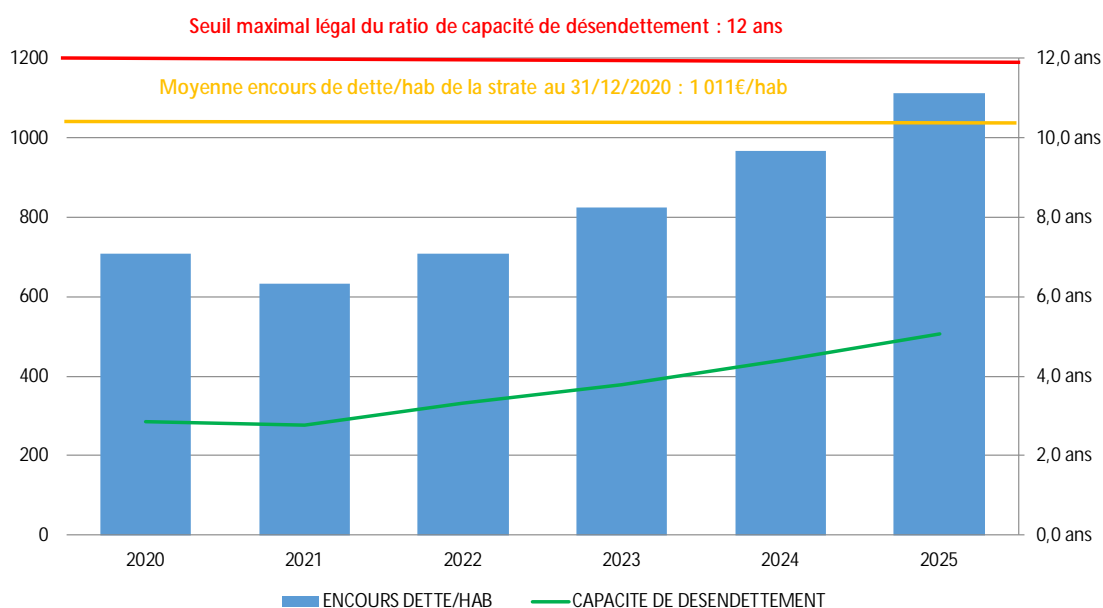
- des subventions attendues (pour certaines déjà notifiées) sur les différents projets,
- du FCTVA (16,404% des dépenses éligibles réalisées l’année précédente),

- des cessions (immobilières et mobilières), même si une fois réalisées, celles-ci constituent une recette de la section de fonctionnement,
- du produit de la taxe d'aménagement et des amendes de police.

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes d'investissement et l'épargne brute, le reste du besoin de financement étant couvert par l'emprunt. Il est à noter qu'en 2022, un prélèvement de 5M€ sur le fond de roulement (qui s'élève à près de 7M€) permet de diminuer d'autant le recours à l'emprunt.

Si la totalité du programme d'investissement, lissé sur les 5 années restantes, était réalisé selon ces hypothèses, et au regard des hypothèses formulées sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, l'endettement de la Ville atteindrait à 42M€ au 31/12/2026, soit 1 254€/habitant, avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans. Il est à noter que le ratio encours de dette/habitant se dégrade en partie du fait de la baisse de la population agenaise.

<i>données INSEE</i> population municipale hors population comptée à part	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population municipale	33 730	34 344	34 126	33 988	33 569	33 576	33 012	32 602



C – Structure de la dette

Le volume de dette de la Ville d'Agen est, nous l'avons vu plus haut, inférieur à la moyenne des collectivités de sa strate et il est soutenable grâce à la maîtrise de l'épargne brute. Dans sa structure, la dette de la Ville d'Agen est, nous allons le voir, à la fois équilibrée et non risquée.

Au 31/12/2021, la Ville d'Agen était titulaire de 25 emprunts pour un capital total restant dû de 21 449k€

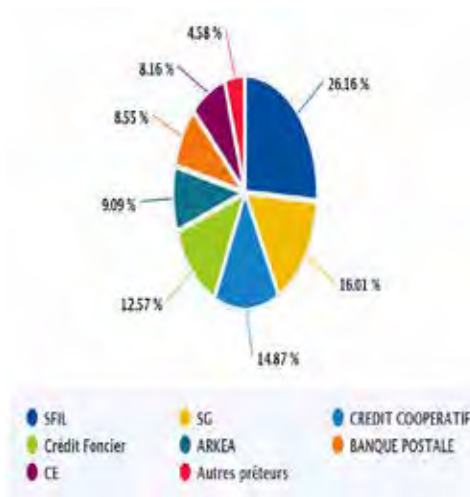
Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2021.

La durée de vie résiduelle de nos emprunts est de 9 ans et le taux moyen constaté sur l'ensemble de notre dette est de 1,55% à la faveur de conditions de marché relativement avantageuses surtout sur les taux courts (variables).

La dette de la Ville d'Agen se décompose de la manière suivante :

La dette à taux fixe qui représente plus de 65% de l'encours offre cependant à la Ville une grande visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations à la hausse des marchés financiers. L'encours à taux variable qui représente environ 34% de l'encours permet, dans un contexte particulièrement avantageux pour les taux courts, de tirer à la baisse le taux moyen de la dette. Cette répartition permet ainsi à la fois de garantir une certaine sécurité et de dégager des économies de frais financiers en période de taux courts bas.

On peut également considérer que la dette de la Ville d'Agen est équilibrée car elle se répartit entre plusieurs établissements prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Contrairement à d'autres collectivités, la Ville a toujours veillé à ne pas se laisser enfermer dans des relations exclusives avec un prêteur ou un autre. La mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque. Elle donne lieu en outre systématiquement à une négociation avec les banques candidates afin d'obtenir les meilleures conditions.



S'agissant de l'exposition au risque, au 31/12/2021 la Ville d'Agen ne disposait d'aucune dette dite « structurée ».

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué).

Selon cette classification, 100 % de la dette de la Ville d'Agen est classée sur l'échelle de risque 1A

La dette de la Ville d'Agen est donc globalement et à ce jour, une dette saine et sécurisée.

